L'Heure Sainte n'est pas une méditation quelconque, mais une heure de prière en union avec la prière de Jésus agonisant; prière suppliante pour les pécheurs, réparatrice vis-à-vis la justice de Dieu, et consolatrice du Cœur de Jésus réduit à la « tristesse de la

mort, » par la perte des âmes.

L'Heure Sainte peut se faire partout, à genoux, debout, ou assis, le jeudi, depuis l'heure de Matines (2 à 3 heures après-midi) jusqu'à minuit. Une indulgence plénière a été accordée par Grégoire XVI à l'exercice de l'Heure Sainte pour la Confrérie érigée à Paray-le-Monial. Pie IX a étendu cette faveur aux associés de l'Apostolat de la prière, pour faire l'Heure Sainte entre le jeudi soir et le vendredi matin, c'est-à-dire depuis 2 heures de l'après-midi du jeudi à 6 heures du matin le vendredi.

## DIOCÈSE D'ANGERS

Monseigneur à Rome

Voici les principaux passages de la nouvelle lettre que Monseigneur vient d'adresser a M. Grellier, vicaire général :

« Padoue, le 26 mars 1900.

« ... Nous sommes allés à Lorette, où nous avons passé la journée d'hier, journée délicieuse entre toutes. Je ne saurais vous exprimer les sentiments qui se sont multipliés dans mon âme pendant cette heure inoubliable que j'ai passée dans la Santa Casa. Célèbrer la messe de l'Annonciation dans cette enceinte qui en avait été le témoin; baiser ces murailles qui avaient abrilé la Sainte Famille; faire descendre dans mes mains consacrées le Verbe divin là où il avait daigné descendre une première fois dans le sein virginal de Marie!... Quel rêve!... Et ce rêve était une réalité!...

« Nous avons quitté Lorette hier soir ; nous avons passé la journée d'aujourd'hui à Bologne et nous voici à Padoue, à 10 heures du soir, pour y célébrer la sainte messe demain matin dans le sanctuaire de Saint-Antoine. J'ai tenu à faire ce pèlerinage spécialement pour mettre sous le patronage de ce grand saint l'œuvre de

l'église que nous voulons lui bâtir à Angers.

« Mais je reviens en arrière. Je ne puis passer sous silence quelques détails qui vous feront plaisir sur mon audience de congé. Ils complèteront ceux que je vous ai donnés sur ma précédente audience. Il entrait dans les desseins de la Providence de me combler de joie dans ce premier pèlerinage ad Limina. Sa Sainteté a daigné m'accorder l'audience de congé le dimanche 18, veille de la fête de saint Joseph, à 6 heures du seir. Elle a duré environ vingt minutes. En arrivant aux pieds du Saint Père, je lui ai exprimé tout d'abord ma très vive reconnaissance pour le don si précieux de son anneau que j'avais tout naturellement à mon doig!. Alors le Saint-Père, avec un rayonnement de paternelle bonté qu'il serait difficile de peindre, m'a dit : « Ah! j'ai pensé à vous aujourd'hui, tout à « l'heure, en récitant les matines de la fête de saint Joseph. Je